

LE JURISTE ASSISTANT

Les **juristes assistants** ont vocation à **renforcer l'équipe autour des magistrats**, aux côtés des greffiers, des assistants de justice et des assistants spécialisés. Ils interviennent sur le fond du droit et **contribuent par leur expertise à l'analyse de dossiers techniques ou complexes qui leur sont soumis par les magistrats**.

Ils participent notamment à l'élaboration des jugements ou des réquisitions en recherchant de la documentation et de la jurisprudence, en rédigeant des notes de synthèse de dossiers ou des projets de décisions ou de réquisitions, sur les instructions et sous le contrôle des magistrats auprès desquels ils exercent. Ils permettent ainsi à ces derniers de se recentrer sur la prise de décision et le pilotage de la procédure.

Les juristes assistants sont tenus au **secret professionnel** et peuvent accéder aux dossiers de procédure pour l'exercice des tâches qui leur sont confiées.

En revanche, leurs missions se **distinguent de tout office juridictionnel**.

LES CONDITIONS D'EMPLOI

Durée du contrat : CDD, 6 ans maximum

Temps de travail : temps plein

Lieu de travail : en juridiction

Rémunération : entre 25 000 et 30 000 euros brut par an

COMMENT DEVENIR JURISTE ASSISTANT ?

Conditions d'accès : *doctorat en droit ou master 2 en droit et au moins 1 an d'expérience professionnelle qualifiante dans une fonction juridique.*

Les postes de juriste assistant à pourvoir sont publiés en ligne sur la bourse interministérielle de l'emploi public : <https://www.fonction-publique.gouv.fr/biep>.

Les **candidatures doivent être adressées aux chefs de cour** accompagnées d'un CV, d'une lettre de motivation, et de justificatifs des diplômes obtenus et de l'expérience professionnelle alléguée.

QUELLES SONT LES DÉBOUCHÉS ?

Au bout de **3 ans d'activité**, les juristes assistants sont susceptibles de demander leur intégration dans le corps judiciaire en qualité d'auditeur de justice.

S'ils sont admis, ils suivent la formation classique dispensée par l'Ecole Nationale de la Magistrature en vue de devenir magistrat.



JURISTE ASSISTANT

AU SERVICE DE L'INSTITUTION
JUDICIAIRE POUR RENFORCER
L'ÉQUIPE AUTOUR DU MAGISTRAT